

<http://lacreteil.fr/spip.php?article451>



C'est quoi un "Plan de gestion" (management plan) ?

- INFORMATIONS & ÉCHANGES - QUESTIONS & RÉPONSES -



Date de mise en ligne : vendredi 14 février 2020

Copyright © LACCRETEIL.FR - Tous droits réservés

Regroupement de principes aisément compréhensibles, présenté sous une forme accessible, avec lequel une zone définie (petite ou grande) peut être gérée.

Plan de gestion (management plan)

Le plan de gestion est la base d'une gestion efficace qui définit la direction à long terme pour la gestion de l'aire protégée de telle sorte que sa protection et les bénéfices fournis par l'aire protégée puissent être garantis.

Pour être efficace, un plan de gestion doit disposer des qualités suivantes :

- reposer sur le travail de l'équipe de l'aire protégée et être entièrement accepté par elle ;
- être le reflet de l'investissement du personnel et du conservateur du site ;
- être clair et accessible, les termes techniques sont évités ou expliqués ;
- être concis et compréhensible, d'une longueur raisonnable, sans délayage d'informations, mais avec juste ce qui est nécessaire ;
- être systématique et logique, avec des objectifs et des opérations qui découlent des connaissances et du processus d'analyse ;
- être accepté par tous les acteurs locaux attachés au site ;
- être précis, flexible et pratique, avec des objectifs clairs et des méthodes réalistes pour y aboutir, basées sur l'expérience et la connaissance, et des outils de vérification adaptés ;
- être un véritable outil de gestion du site, intégrant tous les compartiments de celui-ci, y compris les activités humaines, tout en restant dans le cadre légal tracé par la réglementation ;
- être réaliste et pour cela ne pas programmer des actions pour lesquelles on sait pertinemment que les moyens humains, matériels et financiers ne seront pas suffisants ;
- être l'occasion d'adapter le règlement intérieur qui est parfois ancien et n'est plus adapté en raison de l'absence d'intégration de la gestion participative ;
- être accompagné, si nécessaire et opportun, d'un plan de développement et de gestion touristique. Il apporte plus de détails sur la gestion touristique à mettre en oeuvre, notamment le zonage qui doit être confronté à celui des ressources naturelles à préserver.

Six étapes peuvent être distinguées :

1. Dresser l'état des lieux : établir un inventaire, comprendre le fonctionnement.
2. Établir un diagnostic et la liste des enjeux (soit des problèmes à résoudre soit des opportunités à valoriser).
3. Se fixer des objectifs à long terme, c'est-à-dire définir un état jugé idéal pour l'aire protégée.
4. Analyser les contraintes qui pèsent sur la réalisation des objectifs à long terme.
5. Fixer les objectifs à cinq ans en précisant :
 - les étapes permettant de se rapprocher des objectifs à long terme ;
 - les réponses temporaires ou d'urgence aux enjeux ;
 - comment on compte lever ses contraintes.
6. Définir le plan de travail qui permet d'atteindre les objectifs à cinq ans en indiquant :
 - les opérations à mener et les activités permettant de les réaliser ;
 - le suivi du déroulement de l'application du plan de gestion pour pouvoir le réajuster, si nécessaire, en fonction des résultats obtenus.

Les objectifs doivent être réalistes. Des précautions sont donc à prendre lors de leur rédaction :
Se demander quand l'objectif peut être atteint ; s'il est difficile de répondre à la question, il est nécessaire de

C'est quoi un "Plan de gestion" (management plan) ?

reformuler l'objectif dans sa globalité.

Vérifier que chaque objectif ne traite que d'un seul thème ; un objectif ne doit pas prêter à confusion. Faire le test avec différentes personnes afin de vérifier que tout le monde comprend la même chose.

Chaque objectif doit permettre d'obtenir des résultats qui sont autant d'éléments évalués ; rechercher les facteurs dont dépendent ces résultats ; si ces facteurs sont négligés, les résultats en sont affectés et avec eux l'efficacité de la gestion.

Déterminer, dès le départ, les besoins en matière de suivi.

Identifier et décrire la gestion qu'il faut mettre en oeuvre pour atteindre un objectif déterminé.

Définir les objectifs

Cette phase est très importante car elle intervient lorsque l'équipe de réflexion a analysé l'ensemble des données et les contraintes qui pèsent sur le site. Chaque objectif doit être défini en fonction de la situation et des contraintes locales. Cette phase doit permettre à l'équipe d'avoir les idées relativement claires sur ce qui doit être fait. Ensuite va venir le moment de confronter ce travail à la réflexion de personnes extérieures.

Le test **SMART** (*Specific, Measurable, Attainable, Relevant, Timely*) s'applique très bien pour la définition de ces objectifs :

Spécifique : l'objectif est-il suffisamment précis et ciblé (pas trop général) ? Est-il opérationnel ?

Mesurable : peut-on l'évaluer s'il est atteint au moyen d'indicateurs quantitatifs ou semi-quantitatifs ?

Accessible : est-il réalisable avec les moyens humains, techniques et financiers du gestionnaire ?

Réaliste : a-t-on des chances de l'atteindre en cinq ans ? N'est-il pas dépendant d'aléas ?

Temporel : une échéance est-elle fixée ?

Exemples d'objectif à long terme :

maintien des populations des espèces endémiques... ;

maintien du caractère forestier d'une région ou de la zone humide.

Les objectifs du plan ont un caractère opérationnel, leur durée de vie est celle du plan, même s'ils peuvent être reconduits. Ils déclinent les objectifs à long terme en visant un résultat concret à moyen terme. Ils cherchent notamment à réduire les effets des facteurs influençant négativement l'état de conservation. La réalisation de ces objectifs nécessite de programmer autant d'opérations nécessaires.

Définir les opérations

Une opération est la mise en oeuvre concrète et planifiée d'un ou plusieurs moyens qui contribuent à la réalisation des objectifs du plan. Elle constitue le terme de l'arborescence logique : objectifs à long terme/objectifs du plan/opérations.

Établir un registre d'opérations

Il s'agit simplement d'énumérer dans un tableau les opérations de même nature et d'y apporter les éléments de compréhension permettant d'un seul coup d'oeil d'évaluer la quantité de travail que cela représente. Il s'agit d'estimations mais elles ont une portée pratique : elles peuvent permettre de rédiger une programmation financière pour les cinq années et elles constituent une bonne façon de sensibiliser les bailleurs de fonds qui savent ainsi ce qui va leur être demandé et au cours de quelle année.

Programmer les opérations

Selon leur importance, les opérations ne peuvent pas toutes être réalisées en même temps. Il convient donc de les programmer sur les différents mois de l'année et sur les différentes années du plan.

Exemple de sommaire d'un plan de gestion A. DIAGNOSTIC

C'est quoi un "Plan de gestion" (management plan) ?

- A.1. Informations générales
 - A.1.1. Description générale
 - A.1.2. Localisation
 - A.1.3 Limites administratives et superficie
 - A.1.4. La gestion
 - A.1.5. Le cadre socio-économique
 - A.1.6. Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine
 - A.1.7. Évolution historique de l'occupation du sol

- A.2. L'environnement et le patrimoine naturel
 - A.2.1. Le climat
 - A.2.2. L'eau
 - A.2.3. La géologie
 - A.2.4. Les habitats naturels et les espèces

- A.3. Cadre socio-économique
 - A.3.1. Bref rappel du patrimoine culturel et historique du site
 - A.3.2 Le régime foncier et les infrastructures dans l'aire protégée
 - A.3.3. Les activités socio-économiques périphériques
 - A.4. La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique
 - A.4.1. Les activités pédagogiques et les équipements
 - A.4.2. La capacité à accueillir
 - A.4.3. L'intérêt pédagogique de l'aire protégée
 - A.4.4. Les activités scientifiques

- A.5. La valeur et les enjeux
 - A.5.1. La valeur du patrimoine naturel
 - A.5.2 La flore et les habitats
 - A.5.3. La faune
 - A.5.4. Le patrimoine géologique et paléontologique
 - A.5.5. Le patrimoine archéologique
 - A.5.6. Le patrimoine culturel
 - A.5.7. Les enjeux

B. GESTION

Préambule : la vision

- B.1. Les objectifs à long terme et les objectifs du plan
- B.2. Les opérations
 - B.2.1. Définition
 - B.2.2. Facteurs influençant la gestion
 - B.2.3. Liste synthétique des opérations
 - B.2.4. Le registre des opérations
- B.3. Le coût de réalisation des opérations

Bibliographie sélective

Post-scriptum :

C'est quoi un "Plan de gestion" (management plan) ?

BIBLIOGRAPHIE

- **Plan de gestion (management plan)** : pages 909,910,911 du [Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature 2020](#) par [Patrick TRIPLET](#)
TÉLÉCHARGER

